



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le TRENTE MAI.**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE AdjointJ.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL - J. DUBOIS - P. GINER – J.L. GIRAUD - J. HENSELE – E. MENUT - N. PIGAGLIO - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. MAGNIN MELOT (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE) – S. LAINE (pouvoir à G. BARRA) - A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)Absents non excusés : M. MARTEAU - N. PERRICHON

**DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL PACA  
VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçons 1 et 2).

Cette voie est en site propre dédié exclusivement aux piétons et aux cycles.

CONSIDRANT que cette voie verte connaît un vrai succès et qu'il est donc opportun de pouvoir continuer le tracé.

Le 3<sup>ème</sup> tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à 176.715 € HT.

CONSIDERANT que le cadre d'intervention de la Région Sud met bien en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo ».

Considérant que le tracé tourrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo, le projet présenté aujourd'hui s'inscrit donc clairement dans le schéma régional et d'itinérance à vélo et plus spécifiquement EuroVélo 8, (cf carte jointe).

Que la Région Sud accompagne les porteurs de projet à hauteur de 50 % pour les sites propres avec un coût plafond de l'opération 400.000 €/km, soit un montant maximal de subvention de 200.000 €.

- Plan de financement :

- Conseil Régional PACA (50 % du montant des travaux) :	88.357,50 € HT
- Commune de Tourrettes :	88.357,50 € HT

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **DE DEMANDER** une subvention auprès de la Région PACA à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 88.357,50 € HT
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*